

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 19 avril 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté un projet de délibération du congrès, une délibération du gouvernement et quarante quatre arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à des exonérations de taxe générale à l'importation en faveur de matériels destinés à la réalisation d'opérations primées par le comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME), à des autorisations de la pratique du démarchage et de la vente à domicile, à des inscriptions au registre des transports publics routiers de personnes ainsi qu'aux enregistrements de déclaration d'exploitation d'officines de pharmacie.

Il a en outre adopté les décisions suivantes :

1. course automobile Moméa/Boghen.

Compte tenu du report au 22 avril 2001 en raison des mauvaises conditions météorologiques de la course automobile dénommée « Ronde nationale Moméa/Boghen » organisée par l'association sportive automobile de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'interrompre la circulation sur l'ancienne RT1 entre la RM4 à Moindou et le col de Boghen le 22 avril 2001 de 8h00 à 16h30.

2. projet de délibération modifiant la délibération n°26 du 19 juillet 1996 portant statuts de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie.

Les modifications proposées visent à raccourcir le calendrier des élections à la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie en ramenant notamment les délais de préparation de 18 mois à 1 an.

Par ailleurs, le gouvernement a proposé au congrès d'ouvrir la révision des listes électorales du 1er juin au 30 juin 2001.